DES OUTILS ECONOMIQUES
POUR LA MISE EN ŒUVRE
DES POLITIQUES LOCALES

LES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE (SEM)
PAR AILLEURS LEVIERS D'ACTIONS
DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

26 août 2016

Vous pouvez trouver ce dossier sur le site internet de la Ville de Colmar :
www.colmar.fr/développement-durable-SEM

INTRODUCTION

La conduite des budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements publics devient de plus en plus contrainte.

En effet, les nouvelles charges imposées par l'Etat, la diminution des dotations et les effets de la péréquation horizontale, sont autant de facteurs qui compliquent singulièrement le travail des exécutifs locaux et des assemblées respectives. A cela, faut-il encore ajouter le coût des normes qui rend le coût des investissements plus cher.

Enfin, les effets des deux Grenelles ne sont pas neutres. La législation impose aux élus locaux de trouver les moyens financiers. Par ailleurs, les délais imposés vident l'autonomie locale de la capacité de décider quant aux choix des investissements. Ainsi, les textes législatifs et règlementaires prescrivent et les élus locaux doivent exécuter.

Dès lors, qu'en est-il de la décentralisation ? N'a-t-elle pas été dévoyée, en faisant des exécutifs les seuls leviers de la mise en œuvre de la politique nationale ?

Dans ce contexte très contraignant, les locaux élus doivent trouver des solutions, pour la mise en œuvre des choix locaux. Ils recherchent ainsi des partenariats publics-privés, où à travers des formes juridiques diverses, des services et investissements peuvent être confiés à des organismes tiers. Les Sociétés d'Economie Mixte (SEM), sont là des « outils » très appropriés.

L'auteur a été appelé à expliquer la pertinence des SEM, dans l'environnement de la gestion publique locale, tant au Président de la République qu'au 1er Ministre, le 2 mars 2016. Il considère pourtant aussi que ces outils ne sont pas assez mis en œuvre sur le plan local, alors que les avantages sont nombreux.

Gilbert MEYER
Maire de Colmar
Président de Colmar Agglomération
Avocat – Docteur en droit public

Une entreprise riche de son Histoire…

L'histoire de Vialis débute avec les Usines Municipales de Colmar et la décision de la Ville de Colmar de substituer dès 1844 l'éclairage au gaz à l'éclairage à huile.

La Régie Municipale de Colmar a bénéficié de l'application de l'article 23 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, excluant de la nationalisation les services de distribution possédant à l'époque la forme d'une régie municipale.

Au 1er janvier 1993, la Ville de Colmar a décidé de faire évoluer le statut de sa régie en la dotant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle fut alors gérée par un conseil d'administration dont les membres sont issus du conseil municipal.

Depuis 1994 son activité est spécialisée dans : la distribution de gaz naturel et d'électricité, les services d'éclairage public et les services de télévision, d'Internet et de téléphonie sur le réseau câblé nouvellement acquis.
En 2000 l'entreprise change de nom et devient Vialis.
En 2004, le Député Maire de la Ville de Colmar initie un changement plus profond et permet à Vialis de changer de statut juridique pour devenir une société d'économie mixte locale (SAEM). Ce nouveau statut lui permet d'élargir ses perspectives de développement et son champ d'action.

En 2016, la majorité du capital de la SAEM Vialis est détenue par la Ville de Colmar (51.5 %). D'autres partenaires, évoluant notamment dans le secteur de l'énergie, sont également associés :

- Fipares SA (Electricité de Strasbourg)
- Réseau GDS
- Enovos
- Gaz de Barr
- Engie Cofely
- BECM (Crédit Mutuel)
- Banque Populaire d'Alsace

La création de la SAEM Vialis permet ainsi à la Ville de Colmar de disposer de l'appui d'une structure spécialisée dans ses domaines de compétences. En plus, l'ouverture de la Société aux partenaires privés, a permis l'apport d'un capital de 9 M€. Cet apport avait permis d'engager dès les deux premières années, des investissements importants et prioritaires, sans faire appel à l'emprunt. Ce choix économique donnait à la Société une dimension opérationnelle d'une grande pertinence.
Vialis, quant à elle, bénéficie ainsi d'un statut plus souple et plus adapté aux marchés de plus en plus concurrentiels sur lesquels elle intervient dans ses nombreuses activités, à savoir :

1/ L'Électricité et le Gaz naturel : Vialis gère les réseaux de distribution ainsi que la fourniture d'électricité (à Colmar) et de gaz naturel (Colmar et 12 communes périphériques). Grâce à son statut d'opérateur historique en énergie, Vialis est le seul fournisseur à pouvoir proposer un tarif réglementé sur sa zone de desserte. Ce tarif est encadré par les pouvoirs publics et permet ainsi de bénéficier de la garantie des prix. Grâce à une politique d'achat rigoureuse, Vialis a fait bénéficier à ses clients de tarifs réglementés de Vente en Gaz naturel parmi les plus compétitifs ces dernières années. En électricité, la tarification réglementée définie par les pouvoirs publics est appliquée.

Au-delà de la simple fourniture, Vialis accompagne ses clients en les conseillant quant aux meilleurs choix tarifaires et énergétiques. Des offres de prix compétitives et aides financières pour l'installation de matériel performant sont ainsi proposées, en complément de toujours plus de nouveaux services :

offres de Dépannage, Bilans 100 % Sécurité des installations privatives, conseils « Eco-réflexes énergie » …

2/ La TV par câble, Internet et Téléphonie : Vialis propose des offres performantes et évolutives, à travers son réseau câblé déployé à Colmar et 4 communes périphériques :

- Une offre TV « tout-numérique » incluant de nombreux programmes en Haute Définition,
- Le choix d'un débit Internet répondant à tous les besoins, y compris du Très Haut Débit à 200 mégas,
- Des offres de Téléphonie fixe adaptées.

La **télévision locale TV7 HD** diffusée sur le réseau câblé de Vialis confirme le rôle d'opérateur local joué par Vialis, en faisant la part belle notamment à l'actualité culturelle du bassin colmarien. Par exemple, les séances du Conseil Municipal sont retransmises en direct. Au niveau de la proximité, VIALIS est ainsi dans l'excellence.

Dans le domaine de l'énergie comme dans celui du réseau câblé, Vialis bénéficie d'un atout majeur par rapport à ses concurrents : celui de la proximité, qui s'exprime à travers :

- Un accueil physique local, avec des interlocuteurs qui connaissent parfaitement les communes et quartiers desservis par Vialis,
- Des assistances téléphoniques locales ou régionales, avec des numéros non surtaxés,
- Des équipes d'astreinte présentes sur place, prêtes à intervenir 7j/7, 24h/24 pour la sécurité et le confort des clients.

3/ L'Éclairage Public et la Signalisation : ces prestations sont destinées aux collectivités, dont la Ville de Colmar et Colmar Agglomération, ainsi qu'aux professionnels avec des réalisations nécessitant des expertises très ciblées (diagnostics d'éclairage, mesures d'éclairement, maîtrise d'œuvre, comptages de véhicules, gestion de trafic et de mobilité…) et la valorisation du patrimoine par la Lumière, les illuminations festives, la conception lumière…. Sur ce dernier point, VIALIS est très sollicitée par de nombreuses villes de France.

I. Développement Durable

Avec ses 220 collaborateurs, un chiffre d'affaires d'environ 85 millions d'euros, Vialis est une entreprise à taille humaine qui met en avant son rôle de proximité au quotidien en privilégiant la qualité de service et le respect de ses valeurs, notamment en termes d'environnement et plus largement de Développement Durable.

⇨ Les actions menées dans le domaine de l'Électricité et du Gaz naturel

a) Dispositif d'incitation aux économies d'énergies mené avec Colmar Agglomération et certificats d'économies d'énergie (CEE)

Vialis et Colmar Agglomération proposent aux propriétaires un dispositif visant à réaliser des travaux d'amélioration de la performance thermique de l'habitat. Ces aides s'inscrivent dans une démarche globale articulée, dès son lancement, autour de :

- La Création d'un Espace Info Energie
- La réalisation d'une thermographie aérienne en 2009 et complétée depuis, dans les communes de Colmar Agglomération afin de mettre en avant les déperditions de chaleur de certaines habitations et sensibiliser ainsi les propriétaires à l'isolation des logements.

Colmar Agglomération et Vialis peuvent ainsi faire bénéficier les demandeurs d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 6 000 € pour la réalisation de travaux de rénovation tels que l'isolation de combles/toiture, isolation des murs, remplacement de fenêtres, mise en place d'une chaudière au gaz naturel à haute performance énergétique,…. Le plafond des travaux subventionnable est de 30 000 €, au taux de 20 %
Il s'agit là d'une action de partenariat remarquable entre Vialis et la collectivité à l'initiative de cette démarche, avec un gain financier concret pour le client final. L'aide accordée, est financée à hauteur

de 2 400 €, par VIALIS et de 3 600 €, par Colmar Agglomération (respectivement aux taux de 40 % et de 60 %).

Depuis 2011, ce sont ainsi 2.331 dossiers qui ont bénéficié de ces aides depuis l'aménagement du dispositif pour un montant de travaux supérieur à 10,0 millions d'€.

882.217 € d'aides ont été versées par Vialis depuis 2011 et 915.796 € au titre de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération qui a pris le relais. Au total, ce sont 1.798.013 € qui ont été pris en charge ces cinq dernières années.

Pour la SAEM Vialis, son intervention active dans le dispositif d'incitation aux économies via le versement d'aides lui permet de valoriser les travaux réalisés dans le cadre des certificats d'économies d'énergie (CEE). Ce mécanisme a été créé en 2005 par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique et constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, dont Vialis, appelés les « obligés ». Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Un objectif pluriannuel est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, Vialis doit ainsi justifier de l'accomplissement de ses obligations.

b) Les aides à l'installation de chaudières performantes

Vialis permet à ses clients de bénéficier d'aides pour stimuler l'installation de solutions performantes de chauffage au gaz naturel (chaudière à condensation ou basse température) dans l'habitat existant. Ainsi, en 2015, 147 aides ont été délivrées par Vialis.

c) Vialis soutient les énergies renouvelables

Avec son offre Solémio, Vialis soutient les projets consistant à associer la production d'eau chaude solaire à une installation au gaz naturel. Une réduction allant jusqu'à 50 % de la facture d'eau chaude peut ainsi être réalisée.

Vialis propose à ses clients une offre optionnelle d'électricité verte, avec la garantie que l'équivalent de leur consommation électrique est produit exclusivement à partir d'installations « vertes» **:** centrales hydroélectriques, fermes éoliennes, parcs solaires photovoltaïques. Vialis assure la traçabilité totale de cette énergie en adressant chaque année une garantie sur l'origine de l'électricité consommée par le biais d'un certificat « vert » ou « garantie d'origine »**.**

d) La lutte contre la précarité énergétique

Vialis intervient à différents niveaux :

- à travers son dispositif d'entraide, des délais de paiement sont accordés aux clients en situation financière difficile,
- des tarifs sociaux (électricité, gaz naturel) sont par ailleurs proposés,
- dans le cadre d'une initiative menée par la Ville de Colmar, 100 packs « économies d'énergie » ont été acquis chaque année depuis 2013 et distribués aux clients, avec des conseils adaptés pour réduire leur consommation d'énergie,
- Vialis rappelle régulièrement à ses clients les gestes quotidiens à effectuer pour réduire leur consommation et leur facture d'énergie,
- une Agence en Ligne est également disponible pour permettre aux clients de minimiser leurs déplacements et leur consommation de papier (facture électronique, démarches dématérialisées).

II. VIALIS et son partenariat économique

a) VIALIS s'est installée dans un partenariat économique avec Hydrocop

Hydrocop est une SAS, au capital de 6,2 millions d'euros, créée le 16 février 2011 à l'initiative de 8 Entreprises Locales de Distribution que sont, Caléo, Ené'o, Enerest, Energies Services Lannemezan, Gaz de Barr, Sicap Pithiviers, SOREGIES et Vialis. Son objectif est de mutualiser le savoir-faire des énergéticiens pour acheter, gérer ou développer des centrales de production d'électricité hydraulique. Le parc de l'entreprise se compose actuellement de 6 ouvrages et permet le développement de la production hydraulique correspondant pleinement aux engagements de la transition énergétique.

b) ALSEN, un fournisseur local d'énergies en pleine expansion

Dans un contexte d'ouverture accélérée des marchés de l'énergie, Vialis et Gaz de Barr ont décidé de mettre en commun leurs forces et compétences au sein de la société « Alsen ».

La possibilité de commercialiser du gaz naturel et de l'électricité hors de leur zone historique suppose, en effet pour les Entreprises Locales de Distribution comme Vialis et Gaz de Barr, de créer une société filiale ou d'entrer dans le capital d'une société déjà existante.

Alsen propose ses offres de fourniture de gaz naturel et d'électricité sur une grande partie des communes alsaciennes.

En date du 22 septembre 2014 et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal de Colmar a autorisé cette prise de participation par la SAEM Vialis.

Ces engagements sont la preuve du réel intérêt à bâtir ensemble un partenariat local, basé sur la proximité, la compétence et la compétitivité.

c) Dans le domaine de la TV, Internet et Téléphonie

Vialis accompagne des opérateurs de plus petite taille en leur proposant des offres en Marque Blanche. Concrètement, il s'agit ainsi de produire des services de TV, d'Internet et de Téléphonie sur les réseaux d'autres opérateurs (principalement des ELD de Lorraine) qui ne bénéficient pas forcément des ressources techniques ou humaines suffisantes pour le faire par leurs propres moyens. Cette démarche vise à un partage des savoir-faire et une mutualisation des moyens qui profitent à tous.

III. Autres actions initiées par VIALIS

a) Des actions de mécénat /partenariat

Par des actions de mécénat et de partenariat, Vialis soutient les associations et structures locales dans bon nombre de leurs actions, par le biais de dons financiers ou de mécénat de compétence. Les soutiens concernent les divers volets de la vie locale : le sport, la culture, l'entraide…etc C'est une manière concrète pour Vialis de manifester son ancrage et son appui local.

b) Service Consommateurs et satisfaction clients

Vialis bénéficie d'un Service Consommateurs qui envoie à ses clients et analyse tout au long de l'année des questionnaires de satisfaction appelés Qualimat. Sur la base de près de 900 questionnaires recueillis, le taux de satisfaction des clients demeure toujours très élevé. Il est ainsi de 94.2 % pour l'année 2015. Cette cellule veille à l'amélioration continue de la qualité de service de Vialis et centralise également les réclamations des clients.

c) Parc automobile : GNV et véhicules électriques

Utilisation du **Gaz Naturel pour Véhicules** (GNV) : Vialis est initiateur du GNV à Colmar depuis 1994, la Ville de Colmar étant site pilote. Vialis a ainsi collaboré avec son voisin la STUCE (transports en commun) dans le déploiement du GNV pour ses bus. Une station de compression GNV a été mise en

place sur le site : elle est partagée par Vialis et la STUCE qui mutualisent ainsi leurs moyens à travers une relation de partenariat. 40 % du parc automobile de Vialis roule au GNV : carburant abondant, économique et peu polluant, offrant une solution de diversification des ressources énergétiques.

En 2011, à travers une impulsion émanant de la Ville de Colmar, un groupement d'achat a été constitué en vue d'acquérir **les premiers véhicules électriques**. Depuis, Vialis a poursuivi la démarche, avec une flotte de véhicules propres constitués, en août 2016, de 17 véhicules électriques, ainsi que d'une flotte de vélos « Vialib » composée de 4 vélos électriques et 3 vélos traditionnels.

En 2016 : Vialis acquiert ses premiers véhicules hybrides dans le but d'optimiser son parc automobile avec un suivi de ce parc entièrement informatisé.

Vialis a par ailleurs équipé son parking clients d'une borne gratuite de recharge pour les véhicules électriques de ses clients et visiteurs.

d) Bilan carbone et Plan de Déplacements d'Entreprise

Le premier bilan carbone a été mené en 2010 au titre de l'année 2009, il a ensuite été actualisé pour les années suivantes. Après 4 années d'actions multiples, Vialis a amélioré régulièrement son Bilan Carbone® global, pour un gain global de 13 % en émissions de Gaz à Effet de Serre et consommations d'énergie.

Dans la continuité de ce bilan carbone, un plan de Déplacements d'Entreprise a également été mené dans le but de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux trajets domicile-travail des collaborateurs de l'entreprise.

e) Traitement des déchets

Vialis bénéficie sur son site d'une déchetterie interne aménagée permettant un tri sélectif, un recyclage des déchets (papier, déchets verts, déchets banals…) et une valorisation (câbles électriques, fonte, carton, cartouches imprimantes..)

Et aussi…

- Adhésion de Vialis depuis 2007, à la structure régionale "Idée Alsace", dont la vocation est de fédérer les entreprises qui s'engagent dans les domaines environnemental, social, économique..
- Utilisation de papier recyclé et d'encres végétales pour les supports de communication
- Réseaux électriques et câble prioritairement en souterrain
- Réflexion sur les implantations judicieuses des coffrets électriques
- Postes de distribution publique enterrés ou postes urbains intégrés dans l'environnement
- Valorisation du patrimoine, mise en valeur par la lumière des monuments avec un matériel dissimulé et intégré à l'esthétisme urbain
- Réduction de puissance des lampes des feux tricolores de 80 % par des diodes électroluminescentes
- Réduction de puissance pour 30 % des guirlandes décoratives de Noël par des lampes 10 W
- Réduction de halo lumineux par l'installation exclusive de luminaire à flux non dirigés vers le ciel

Conclusion

Le statut de SAEM permet à Vialis une plus grande souplesse et un élargissement du rayon d'action de l'entreprise tout en bénéficiant d'appuis solides via ses actionnaires privés.

Les clients bénéficient ainsi d'une réactivité accrue avec des offres évolutives répondant à leurs attentes et aux besoins du marché.

Vialis est par ailleurs engagée dans bon nombre d'initiatives menées par la Ville de Colmar. Cette dynamique permet ainsi d'entretenir une relation de confiance et de mutualisation dont chaque acteur peut bénéficier : la collectivité, Vialis, les autres SEM, les clients. C'est également un acte qui renforce encore la notion de proximité, notion qui prend tout son sens dans un univers concurrentiel de plus en plus vif.

En outre, VIALIS est, pour la Ville de Colmar, un parfait outil de proximité qui lui permet de proposer aux usagers – contribuables, une somme de services de qualité.

Pour la Ville, VIALIS est donc un « outil » économique chargé de mettre en œuvre, d'une façon pertinente, ce que la Ville ne pourrait pas faire

LA SOCIETE DE CHAUFFAGE URBAIN (SCCU)

I. Introduction

Afin de remplacer d'antiques chaufferies datant du XIXème siècle et d'accompagner son expansion, notamment dans les quartiers Ouest de la ville, le Conseil Municipal de Colmar décidait le 28 décembre 1961 la création d'un ensemble structuré de chauffage urbain.

Ainsi naissait la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU) dont la charge, par de là plusieurs contrats et délégations de service public successifs en 50 ans d'activité, est l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des installations du réseau de chauffage urbain de la ville de Colmar.

Les statuts de notre société déposés au greffe du tribunal d'instance de Colmar précisent la forme juridique d'une société d'économie mixte qui comprenait lors de sa fondation, la collectivité ainsi que les principaux énergéticiens (fioul et charbonnage) et acteurs locaux (banquiers et consommateurs de chaleur).

Bien qu'ayant sensiblement évolué depuis sa création, le partenariat public – privé de notre société est stabilisé depuis 1992 sous la forme suivante :

- ✓ Ville de Colmar : 51%
- ✓ ENGIE Cofely, BOLLORE Energie, VIALIS
- ✓ plusieurs banques locales
- ✓ des organismes locatifs publics et privés

Chiffres d'affaires : 15 Millions €/ht
Effectifs : 48 personnes

II. Les moyens de production mis en œuvre par la SCCU

Pour assurer le chauffage de l'équivalent de 20 000 logements, la Société Colmarienne de Chauffage Urbain exploite deux installations de production de chaleur, la Centrale thermique et le Centre de Valorisation énergétique (CVE).

La centrale thermique de Colmar compte 5 chaudières, capables de produire une énergie de 77 MW se répartissant ainsi :

- 58 MW au fuel lourd (3 chaudières de 11 à 36 MW)
- 11 MW au gaz depuis 2011
- 8 MW au bois mise en service en octobre 2011

Un réseau de chaleur de 20 kilomètres qui achemine par des canalisations souterraines de 15 km de réseau en eau surchauffée à 180°C et d'une partie de réseau de 5 km en basse température à 90° jusqu'aux 300 points de livraison des bâtiments raccordés.

Le Centre de valorisation énergétique (CVE) valorise annuellement sous forme d'énergie récupérée (EnR&R) dans plus de 65 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés de 86 communes groupées autour de Colmar.

Ainsi 365 jours par an, grâce à deux lignes de traitement, ces résidus apportent, par l'intermédiaire d'un réseau de 4,8 km sous forme de vapeur à 240°C, sous une pression de 20 bars, une puissance de 19 MW.

Le CVE produit **environ 170 000 MWh**, dont **120 000 MWh** sont utilisés pour alimenter le réseau de chaleur urbain de Colmar, via la centrale thermique, soit **un taux de valorisation de plus de 70%.**

III. Le Bois Energie s'invite à Colmar

L'opération de modernisation des installations visant à substituer une chaudière charbon par une chaudière à bois de 8 MW a démarré en juin 2010, à demande des élus de la ville de Colmar siégeant au Conseil d'Administration de la SCCU ***« un choix qui s'inscrit pleinement dans les orientations du grenelle de l'environnement et dans les dispositifs prévu dans l'Agenda 21 de notre ville »***. Le montant de l'investissement prévu de 6,5 M€ a été respecté. Dans le cadre du fonds chaleur, l'ADEME a versé une subvention de 2,4 M€.

Grâce à une contribution et une motivation sans mesure du personnel et des partenaires du dialogue compétitif, elle a été mise en service dès octobre 2011 et les objectifs de production fixés ont même été dépassés dès la première année de fonctionnement.

Les bénéfices de cette opération sont notamment :

Environnementaux

- ✓ diminution des consommations de fioul lourd de **2.500 T soit réduction** des rejets de plus de **35 %**, ce qui représente **7.500 T de gaz carbonique** (CO_2) et **50 T de souffre**

- ✓ malgré un ARPréfectoral bien plus contraignante que l'ARMinistériel, des rejets très bien tenus en **Poussières 10 mg/Nm3 réel à 5.5**, monoxyde de Carbone « CO » 100mg /Nm3 réel 14.4, Oxydes Azotes « NOX »250mg/Nm3 - réel 210

De Production

- ✓ Part du mix énergétique à hauteur **15%** à **20%**, sachant que la chaudière biomasse fonctionne uniquement pendant la période chauffe
- ✓ L'approvisionnement en bois a fait l'objet d'une convention avec ONF Energie qui fournit **13.000 T de plaquettes forestières** issues directement des forêts vosgiennes ce qui favorise les chemins courts et l'économie locale.
- ✓ En cas de forte intempérie les livraisons sont effectués depuis leur plateforme de stockage qui se situe sur le banc de Colmar Agglomération à moins de 5 km de la chaufferie

IV. Centre de valorisation Energétique (CVE)

La gestion du CVE présente une valorisation énergétique déjà très performante, plus de 70 % (120.000MWh) de l'énergie est valorisée par le réseau de chaleur de la ville de Colmar. Nous analysons et recherchons par ailleurs, en étroite collaboration avec le Syndicat Intercommunal de Traitements des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE), les gisements susceptibles d'améliorer la valorisation énergétique des déchets, dans le respect rigoureux de la réglementation. Cette démarche a permis une certification ISO 14001 du CVE et se traduit par un engagement à progresser dans la protection de l'environnement.

Etant donné la valorisation maximale de la chaleur issue du traitement des résidus urbains durant la période de chauffe, nos études d'amélioration portent sur les possibilités de valorisation de l'excès de production de cette énergie, qualifiée de « fatale », pendant les mois d'été et l'intersaison.

Chaleur Fatale

Le site industriel Capsugel, qui se situe à proximité immédiate du réseau vapeur, consomme de la vapeur produite à partir de chaudières gaz pour les besoins de son process et de son chauffage.

Les besoins continus en vapeur du client sont gérés par Engie Cofely, en tant que Société spécialisée dans l'efficacité énergétique et exploitant de la chaufferie Capsugel. La SCCU, qui a assuré le déploiement du poste de livraison, fournira de « l'énergie fatale » environ **12 000 MWh** par an pendant la période estivale, tout en assurant en priorité l'alimentation du réseau de chaleur. Cette « énergie fatale » qui correspond à un excédent de vapeur disponible était habituellement dissipée dans les aérocondenseurs. Ce projet **« d'économie circulaire »,** présente de nombreux avantages. Il permet **de soutenir les efforts du développement durable, d'améliorer la performance énergétique du CVE, de pérenniser la valorisation technique et économique de l'énergie produite**

Stockage de déchets

Pendant la période annuelle d'arrêt technique de chacun des deux fours (7 semaines par an total) la capacité de traitement par le CVE des résidus urbains est réduite de moitié.

Afin de respecter des contraintes réglementaires de stockage maximum de résidus sur site du CVE, de compenser les vides de fosse en hiver et bien évidemment de valoriser au mieux les résidus urbains locaux à traiter, plusieurs pistes de stockage de cette énergie ont été évaluées

- ✓ Stockage effectif de résidus urbains selon la technique de mise en balles enrubannées par un film protecteur étanche. (essai en partenariat local de mise en balles de 2500T d'OMS en été en 2015 – le stock a été brulé l'hiver suivant, quelques soucis de dégradation des balles et donc nuisances olfactives en ont découlé)

- ✓ De cette expérience nous procédons, en partenariat local, à un « stockage virtuel » de déchets secs non putrescibles et non odorants broyés issus des centres d'apport volontaire colmariens (en 2016 détournement des incinérables des déchèteries vers un acteur local du tri et du recyclage – cet acteur assure, sur demande du CVE pendant la période de chauffe, la livraison d'un « tonnage d'encombrants triés » équivalent au tonnage initialement « détournés »).

V. Le Mix Energétique alimentant le réseau de chauffage urbain

Ces 200.000 MWh annuels de chaleur mis à disposition des usagers du chauffage urbain, sont issus d'une optimisation permanente de l'appareil productif, découlant de la gestion par répartition des énergies primaires en fonction de leur coût, répartition encore appelée « mix énergétique ».

Ainsi, lors des deux dernières saisons de chauffe, la part d'**En**ergies **R**enouvelables **&** de **R**écupération représente **80%** d'**EnR&R** distribuées par le réseau de chaleur de la Ville. L'**EnR&R** est qualifiée **d'énergies du tissu de l'économie locale** puisque issue de la biomasse bois (15% à 20% des besoins annuels de chaleur) et du CVE (55 à 60% des besoins annuels de chaleur).

Les chaudières qui utilisent des énergies fossiles ne sont utilisées que pour compléter la demande des abonnés lors des épisodes de froid.

Ce mix énergétique permet d'économiser 15 000 Tep pétrole annuels tout en évitant la production de 40 000 T de gaz à « effet de serre » CO2, dont 30 000T pour le CVE et 10 000T pour la chaudière au bois.

Il conforte également **la TVA à 5.5%** et facilite le **développement du réseau** de chaleur par son **éligibilité aux subventions** du fonds chaleur de l'Ademe.

Par ailleurs, l'utilisation prioritaire des énergies renouvelables, le bon fonctionnement de nos installations et l'extension du réseau nous ont permis de faire bénéficier à nos usagers une baisse du prix de vente de la chaleur de 21% depuis 2012, ce qui représente pour un appartement moyen (75m2 non BBC) une économie annuelle de 158 €.

VI. Label écoréseau de chaleur

La gestion de l'ensemble du chauffage urbain est parfaitement reconnue par nos pairs puisque le réseau de chaleur de la Ville de Colmar a été honoré successivement plusieurs années par le label **« écoréseau de chaleur »** attribué par l'association ***Amorce*** pour attester des hautes performances environnementales, économiques et sociales déployées par la SCCU grâce, notamment à la mixité des énergies utilisées pour satisfaire ses clients.

L'association Amorce constitue le premier réseau français d'information en matière de politiques Energie-Climat des territoires et de gestion territoriale des déchets, elle rassemble de 850 adhérents pour 60 millions d'habitants représentés.

VII. Synthèse du déploiement des services de la SCCU

La Société Colmarienne de Chauffage Urbain, par la mise en œuvre de son système intégré, fourni à ses abonnés un mode de chauffage des plus économique et écologique.

Par de là les décennies et au-delà de la distribution d'une énergie propre et vertueuse, la qualité et la sécurité apportée par le chauffage urbain d'une part, l'amélioration de la qualité environnementale d'autre part par de nouveaux raccordements qui permettent la suppression d'autant de cheminées non contrôlées, apportent un confort pérenne et élimine tout soucis d'usage à ses abonnés

Les investissements réalisés d'une part ainsi que l'optimisation technique et de gestion de l'outil de production d'autre part, ont apporté les impacts positifs suivants :

- ✓ L'investissement « chaudière biomasse » réalisé 2 années avant fin du contrat, a permit d'optimiser la mission de service public et de **prolonger de 5 années le contrat d'affermage**

- ✓ La nouvelle mixité des combustibles utilisés et la mise en service de la biomasse ont contribué à la révision et simplification de la formule des prix de vente du terme « R1 consommation ». Le prix du MWh de chaleur, dont l'essentiel provient **des énergies issues du tissu de l'économie locale**, est désormais maitrisé, par rapport aux variations imprévisibles des énergies fossiles, dont l'impact n'est plus que de **30% du prix**

- ✓ L'augmentation de la part d'**ENR** a également permis de développer et moderniser le réseau de chaleur. En effet la contribution de l'Ademe à hauteur de 40 à 50 % du cout des travaux de nouveaux raccordements au réseau, permet le passage d'eau surchauffée à 180°C, dispositif actuel, vers la basse température 100°C dont le développement d'un réseau 5 km et ses raccordements compensent les démolitions de bâtiments énergivores et confortent la compétitivité du réseau

- ✓ Les travaux de rénovation de **4,5 M€ lors des 5 dernières années,** s'inscrivent également dans les objectifs de la transition énergétique et sont notamment coordonnés avec ceux d'autres SEM de la ville. Les investissements sont assumés par la Société, sans aucune participation de la Ville.

Les performances techniques remarquables sont obtenues grâce à la synergie et la complémentarité entre le personnel du CVE et de la Centrale Thermique. La communication immédiate des informations, les règles de sécurité communes, la supervision des sites permettent d'obtenir ce niveau de résultat

Colmar, le 24 août 2016

Actions menées par la Colmarienne des Eaux

La SEML Colmarienne des Eaux a été créée en 1993 à l'initiative de la Ville de Colmar compétente sur l'activité Assainissement, Eau Potable au travers de sa Régie Municipale et le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) compétent sur l'activité Epuration.

La Ville de Colmar disposait ainsi d'un interlocuteur unique dans le domaine global du cycle de l'eau.

En 2016, l'actionnariat de la SEML Colmarienne des Eaux est le suivant :

- Colmar Agglomération : 44%
- Syndicat Intercommunal des Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs : 18%
- Autres collectivités territoriales : 8%
- VIALIS, Lyonnaise des Eaux France : 27,6%
- Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel et Banque Populaire : 2,4%

Depuis sa création, la Colmarienne des Eaux mène également des actions en matière de Développement Durable en partenariat avec ses collectivités actionnaires.

→ EAU POTABLE

L'activité Eau potable a généré de nombreuses actions visant principalement à :

- La diversification et sécurisation de la ressource en eau
- L'amélioration du rendement du réseau
- La sensibilisation des consommateurs au gaspillage et à la qualité de l'eau du robinet

I. Diversification et sécurisation de la ressource en eau

Afin de garantir la qualité de l'eau distribuée et de sécuriser l'approvisionnement, Colmar Agglomération a entrepris la diversification de ses ressources en eau par la réalisation d'un nouveau champ captant à l'Est de la Ville de Colmar : Le Kastenwald.

→ **Bilan :**
. 3 nouveaux puits dont 2 équipés de groupes électropompes capables d'assurer la production de 1200 m^3/h et susceptibles de porter la production à 1800 m^3/h en cas de besoin

. Une qualité de l'eau en amélioration nette sur le paramètre Chlorures ainsi que sur les paramètres Nitrates et sur le titre hydrotimétrique (calcaire)

II. Amélioration du rendement du réseau

Colmar Agglomération a toujours eu une politique d'incitation à l'obtention d'un bon rendement de réseau. Une clause de bonus/malus est ainsi inscrite dans les contrats d'exploitation responsabilisant la SEM.

L'amélioration du rendement du réseau d'eau permet :

- La préservation de la ressource en évitant le prélèvement d'eau inutile dans le milieu naturel
- La baisse de la consommation d'électricité par la diminution des volumes prélevés

- La responsabilisation de l'ensemble des acteurs bénéficiant du service

Les actions menées dans l'optique d'augmenter le rendement sont :

- Réalisation de branchements spécifiques pour les usages publics ;
- Mise à disposition de prises d'eau portatives pour les besoins occasionnels des entreprises (bâtiment) et des particuliers (piscines) avec sensibilisation à l'usage de l'eau ;
- Mise en œuvre de campagnes de quantification par quartier permettant de mieux cerner les zones à fuite ;
- Mise en œuvre de campagnes annuelles systématiques de recherche de fuite notamment dans les zones où la quantification a relevé des anomalies ;
- Sectorisation du réseau de distribution par mise en place de compteurs généraux par commune ou secteur ;
- Adaptation des pressions de distribution sur les étages à forte pression statique (communes de l'Ouest) ;
- Stabilisation des pressions sur les communes soumise aux à-coups des variations lors de la mise en route des stations de pompage ;
- Pré-localisation des fuites par mise en place de 120 capteurs permanents et 50 capteurs mobiles ;
- Raccourcissement du temps d'intervention pour la réparation des fuites détectées ;
- Recalibrage des compteurs et surveillance accrue des gros consommateurs (relevé mensuel).

→ **Bilan :** Le rendement de réseau est passé de 77,1 % en 2000 à 85,8 % en 2015 malgré l'élargissement du périmètre (12 communes supplémentaires dont certaines disposaient d'un réseau pas très performant).

EVOLUTION DU RENDEMENT DU RESEAU EAU POTABLE

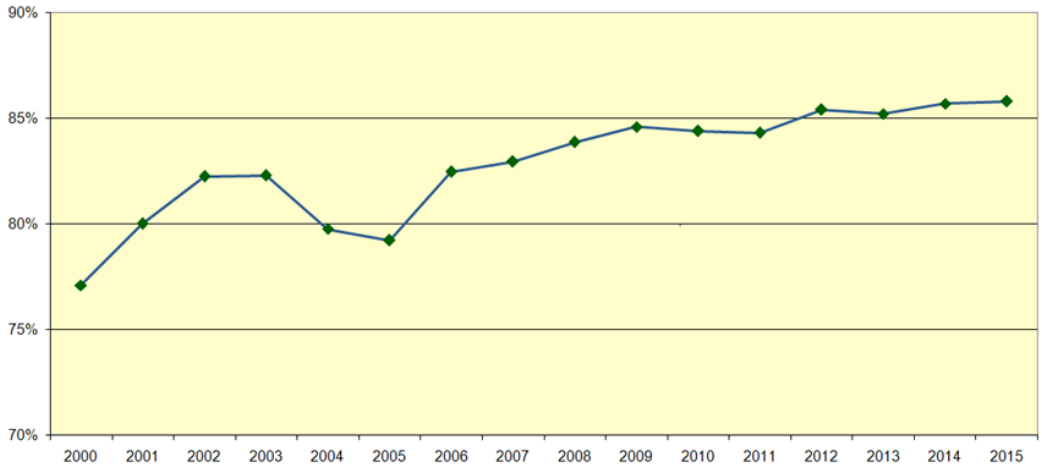

En 2015, pour une production de 7.430.000 m^3, l'amélioration du rendement de réseau permet de réaliser une économie de 830.000 m^3 soit 41 jours de production (à périmètre équivalent à celui de 2000, l'économie serait de 1.131.000 m^3 soit 58 jours de production).

III. Sensibilisation des consommateurs

De manière à sensibiliser les consommateurs à « économiser l'eau », la Colmarienne des Eaux a :

- complété la présentation des factures d'eau de manière à la rendre plus lisible et plus pédagogique en intégrant des graphiques et des informations pratiques comme le coût d'un bain (0,40 €), d'une douche (0,20 €), d'un lavage au lave-vaisselle (0,10 €) ou d'une chasse d'eau (0,03 €),
- mis en place la gestion des comptes clients en ligne. Cette gestion permet au client de communiquer son index compteur par Internet, suivre ses consommations sur son historique et de déceler d'éventuelles anomalies comme les fuites par exemple,

- réalisé la promotion de la consommation de l'eau du robinet par la présence de stands « bar à Eau » et de test ludiques à diverses manifestations colmariennes.

→ **Bilan :**
. 1% de baisse annuelle des consommations domestiques depuis 15 ans
Remarque : cette baisse n'est pas uniquement liée aux consommateurs domestiques mais aussi aux modifications des usages des industriels (recyclages, utilisation de puits ...).

. Baisse des passages improductifs de nos releveurs

. Baisse de l'utilisation des cartes de relève en papier

. Hausse de la réactivité pour la réparation des fuites invisibles chez les particuliers

IV. ASSAINISSEMENT

→ COLLECTIF

L'activité Assainissement a généré des actions de développement durable dans le domaine du mode d'exploitation

Exploitation des réseaux : Transformation du parc des véhicules d'hydrocurage avec des combinés recycleurs

Depuis 2014, la Colmarienne des Eaux renouvelle son parc de véhicules assainissement par des hydrocureurs recycleurs, permettant la réutilisation des eaux contenues dans les boues de curage par filtration lors des interventions sur terrain (circuit fermé).

→ **Bilan :**
. Acquisition de 3 véhicules
. Baisse d'environ 90 % du nombre de m^3 d'eau utilisés lors des opérations de curage, représentant environ 20.000 m^3 d'eau économisés par an
. Baisse de la consommation de carburant par diminution des temps de déplacement pour remplissage des cuves (environ 19.000 litres de gasoil économisés par an)
. Empreinte CO_2 en baisse par diminution des déplacements non productifs

→ NON COLLECTIF

Contrôle systématique de l'ensemble des installations existantes

En appui de Colmar Agglomération qui a mis en place le service de l'ANC, la Colmarienne des Eaux assure le recensement et le contrôle des installations existantes, formalise un rapport d'inspection et met à jour la base de données cartographique communautaire.

L'objectif de ces contrôles est de protéger la santé publique, de préserver l'environnement et notamment la nappe phréatique, très proche du sol dans certains secteurs.

→ **Bilan :** 623 contrôles réalisés depuis 2010 :

- 183 installations conformes
- 401 installations non-conformes sans délai de travaux imposé (améliorations à prévoir) et sans dangers pour l'environnement
- 39 installations non-conformes avec danger pour la santé des personnes et/ou risque pour l'environnement

Coût d'entretien facturé par rapport à la moyenne nationale

Intitulé	Tarif 2016 HT *(TVA à 10 %)*
Contrôle diagnostic de l'existant	80,00 €
Contrôle d'entretien de l'existant	65,00 €
Contrôle de conception du neuf	30,00 €
Contrôle d'exécution du neuf	85,00 €
Contre-visite de contrôle d'exécution	31,00 €
Forfait de déplacement supplémentaire pour contrôle (1)	80,00 €
Frais de relance simple en cas d'impayé	1,10 €
Frais de relance en lettre recommandée en cas d'impayé, après 2 relances simples	5,50 €

Les coûts sont identiques depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif de Colmar Agglomération en 2010. Ces tarifs permettent de limiter le coût de contrôle pour l'usager :

- ✓ Coût du contrôle diagnostic de l'existant : moyenne nationale : 85 € TTC (88 € TTC pour Colmar Agglomération)
- ✓ Coût du contrôle d'entretien de l'existant sur une période de 10 ans : moyenne nationale : 186 € TTC (71,5 € TTC pour Colmar Agglomération)

→ EPURATION

La Colmarienne des Eaux exploite 3 stations d'épuration sur le territoire communautaire.
Au total ce sont 16 à 20 millions de m^3 qui sont traités dans ces ouvrages par an.
Les systèmes de traitement mis en place permettent d'atteindre des rendements épuratoires de 90 à 98 %.

Concernant le process d'épuration :
De manière à optimiser le traitement et maîtriser les consommations de réactifs et la consommation d'énergie, la Colmarienne des Eaux a multiplié les analyses sur l'eau d'entrée et de sortie des 3 stations.

→ **Bilan :**
. La consommation électrique est passée de 7.579.000 kWh en 2010 à 7.200.000 kWh en 2015 soit une baisse de 5%
. La consommation de sels d'aluminium est passée de 890 tonnes par an à 599 tonnes soit une réduction de 33 %.

Concernant le recyclage des boues :
Les boues de station constituent un sous-produit du processus de traitement des eaux usées.
Ces boues sont déshydratées et compostées. Le compost obtenu est ensuite valorisé en agriculture dans le cadre de plans d'épandages. Il sert ainsi à l'amendement organique des sols en remplacement des engrais chimiques.

→ **Bilan :** La siccité (rapport entre les matières sèches et l'eau contenue dans les boues) est passée de 19,3 % à 20,8 % soit + 1,5 % d'augmentation, permettant de réduire le tonnage de boues transportées qui est passé de 17.200 tonnes en 2010 à 15.400 tonnes en 2015. Cette réduction permet l'économie de plus de 160 rotations de camion.

→ AUTRES ACTIONS

Certification ISO 14001 - Version 2015

La Colmarienne des Eaux a mis en place depuis 2010 un système de management environnemental ISO 14001 au sein de son organisation et dans les 3 activités de l'Eau, l'Assainissement et l'Epuration.

Son principe repose sur le processus d'amélioration continue garantissant la maîtrise des impacts environnementaux sur les activités, la prévention des pollutions, la capacité à répondre aux situations d'urgence et à l'économie.

→ **Bilan :** En 2015, ont été recyclés : 780 palettes de bois, 100 kg d'aluminium, 1920 kg de laiton (compteurs d'eau), 6200 kg d'acier et fonte, 45 m^3 de papiers et cartons, 6 m^3 de PVC, polyéthylène, 280 tonnes de gravats/déblais de chantier, 24 tonnes de déblais d'enrobés et 310 tonnes de sables de curage.

Lutte contre la précarité énergétique

Une action visant à accompagner l'évolution des comportements des ménages en leur apportant une solution pour réduire leur consommation d'eau a été menée en partenariat avec d'autres collectivités et partenaires sociaux par le biais de la distribution de packs aux personnes en difficulté. Ces packs contiennent notamment : 1 économiseur d'eau pour évier, 1 économiseur d'eau pour lavabo, 1 économiseur d'eau pour douche, 1 sablier de douche et 1 guide d'installation et de sensibilisation avec calcul des économies potentielles.

→ **Bilan :** 300 packs ont été distribués depuis 2013.

Dématérialisation des factures d'eau

La Colmarienne des eaux donne la possibilité à tous ses clients, de recevoir leurs factures par courrier électronique, de les consulter et de les payer via l'agence clientèle en ligne. Cette opération évite l'impression papier.

→ **Bilan :** Aujourd'hui de plus en plus de nos clients utilisent ce service ce qui représente autant de factures « papier » en moins et de timbres économisés par la Colmarienne des Eaux et par les clients.

Parc véhicules orienté vers la technologie électrique

Depuis 2011, et en partenariat avec la Ville de Colmar, le parc de véhicules électriques a très nettement augmenté. En 2016, 40 % du parc des petits véhicules d'intervention fonctionnent à l'énergie électrique
(8 véhicules).

Par ailleurs, les techniciens chargés du suivi des chantiers disposent de vélos électriques, évitant les déplacements en véhicule et réduisant de ce fait l'empreinte carbone.

Bilan carbone – Diagnostic énergétique des ouvrages

La Colmarienne des Eaux a réalisé en 2013 un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur les activités Eau et Assainissement. Ce diagnostic est en cours sur la station d'épuration principale du SITEUCE.

Même si elle n'était pas expressément obligée de le réaliser, la Colmarienne des Eaux a également entrepris la démarche d'un diagnostic énergétique des ouvrages qu'elle exploite.

Ce diagnostic est donc une action volontariste qui prolonge l'action engagée avec la réalisation du bilan carbone.
L'objectif est de rechercher des pistes de réduction de la consommation d'énergie sur l'ensemble des sites Eau Potable.

CONCLUSION

Choix d'une SEM pour la gestion des services d'eau et d'assainissement – Bilan pour le consommateur

Le choix d'une SEML pour la gestion des services de l'eau permet à Colmar Agglomération de disposer d'un interlocuteur chargé de l'opérationnel terrain, du relationnel client ainsi que du suivi de la réalisation des investissements.

La souplesse de gestion de l'entreprise, le partenariat, la mise en concurrence par voie d'appel d'offres et la négociation pour les prolongations des contrats ont permis à Colmar Agglomération de garder la maîtrise du prix de ses services dont le coût s'élève en 2016 à :

- **1,15 € HT pour l'eau potable**
- **1,01 € HT pour l'assainissement**
- **0,79 € pour l'ensemble des taxes**

} **soit 2,95 € TTC/m^3**

Au total, pour 120 m^3, un abonné s'acquitte aujourd'hui d'un montant de 353,94 € TTC.

Ce prix, particulièrement bas, fait de Colmar une des villes de taille équivalente les moins chères de France. En 2014, elle était classée la 10ème ville la moins chère de France (Enquête du Magazine 60 millions de Consommateurs).

En Annexe est donné, pour 2016, le prix de l'eau pratiqué par diverses Agglomérations de l'Est de la France où l'on remarque, qu'en Hors Taxes, Colmar dispose des tarifs les plus bas

PRIX DE L'EAU PRATIQUE PAR DIVERSES AGGLOMERATIONS DE L'EST DE LA FRANCE EN 2016
SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 m³ PAR AN (Hors TVA)

	Colmar ①	CUS Strasbourg ①	Haguenau ①	Besançon ②	Metz ①	Mulhouse ①	Montbeliard ②	Benfeld ①	CA Belfort ②	Dijon ②	CU Nancy ①	Thionville ①
MONTANT HT D'UNE FACTURE ANNUELLE DE 120m³												
Prix de l'eau	137,42	146,69	147,87	149,16	149,99	191,15	194,44	199,74	202,72	217,06	228,13	230,64
Redevance Assainissement	121,72	116,18	96,56	118,80	148,80	203,91	154,28	220,87	220,64	204,54	123,96	180,00
Redevances Agence de Bassin (Antipollution et Modernisation des réseaux)	69,96	69,96	69,96	54,00	69,96	69,96	54,00	69,96	54,00	54,00	69,96	69,96
Montant annuel Euros Hors TVA	329,10	332,83	314,39	321,96	368,75	465,02	402,72	490,57	477,36	475,60	422,05	480,60
Prix moyen au m3 Hors TVA	2,74	2,77	2,62	2,68	3,07	3,88	3,36	4,09	3,98	3,96	3,52	4,01

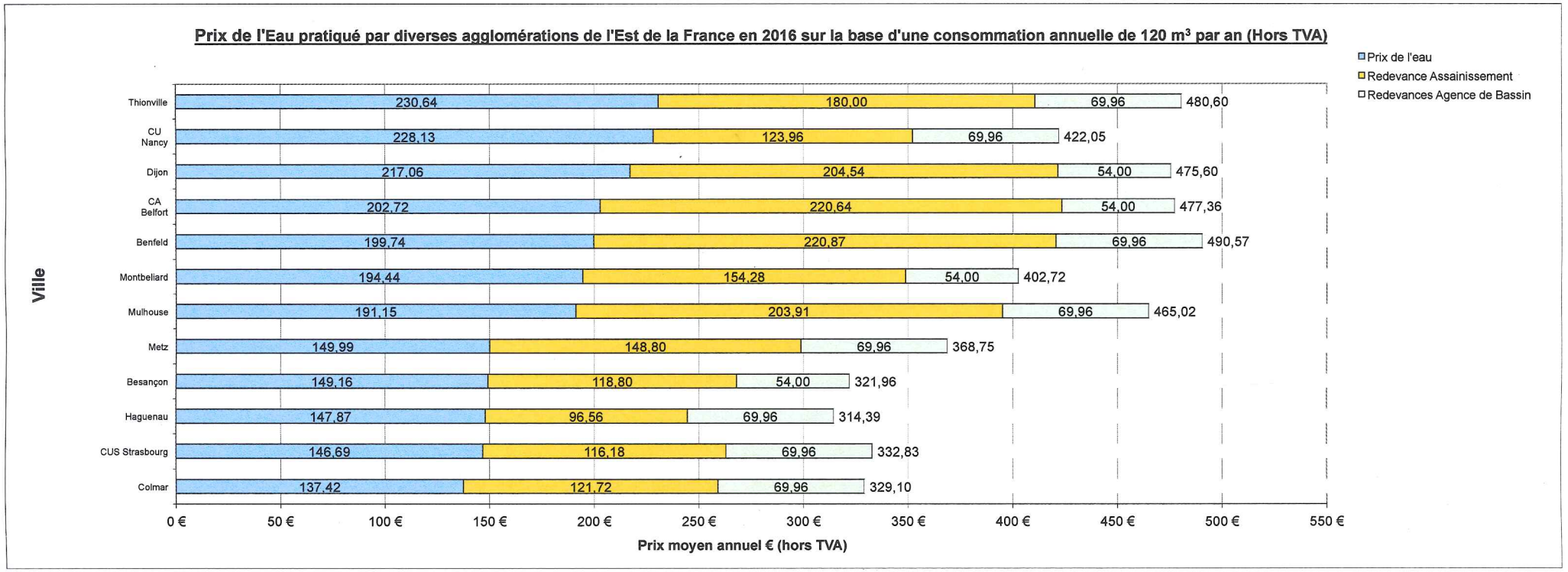

La moyenne des prix constatés en 2016 sur l'Est de la France , selon le tableau ci-joint, s'élève à **406,75 €** soit, pour un ménage résidant à Colmar, une économie de **77,65 €** par rapport à la **moyenne.**

Légende :

① Agence de l'eau "Rhin-Meuse"

② Agence de l'Eau "Rhône-Méditérranée-Corse"

161,47 € par rapport à un ménage résidant à **Benfeld**
151,50 € par rapport à un ménage résidant à **Thionville**
148,26 € par rapport à un ménage résidant à **Belfort**
146,50 € par rapport à un ménage résidant à **Dijon**
135,92 € par rapport à un ménage résidant à **Mulhouse**

CONCLUSION

Les partenariats étroits existant entre les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) locales, la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et le Grand Pays de Colmar, sont moteurs de progrès, notamment dans le domaine du développement durable.
La collectivité et les SEM partagent la même vision d'avenir pour le territoire. Elles ont développé, au fil du temps, des stratégies communes où la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des habitants, tiennent une place centrale dans le choix des politiques mises en œuvre.
Les moyens humains et financiers sont déployés, en parfaite synergie, pour développer des projets innovants et d'envergure. Comme le montre ce guide, les exemples ne manquent pas, notamment dans les domaines de la sobriété énergétique, du développement des énergies renouvelables et la préservation de la ressource en eau.
Les actions menées avec la collectivité sont parfois multi partenariales, en associant différentes SEM, comme par exemple dans le cadre de :

- ✓ l'organisation des Trophées de l'Energie (VIALIS, SCCU) pour récompenser des opérations exemplaires en matière de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables dans l'habitat privé.

- ✓ la distribution de Packs d'économie d'énergie, (VIALIS, SCCU, Colmarienne des Eaux, bailleurs sociaux) auprès de 5 000 foyers ciblés, dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.

- ✓ l'organisation, en commun, de Journées de l'Environnement pour sensibiliser les habitants à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources.

- ✓ l'achat de véhicules propres (VIALIS, SCCU, Colmarienne des Eaux, Colmarienne du Logement) avec une commande groupée de 10 véhicules électriques.

De manière générale, les SEM participent activement aux performances des démarches de développement durable initiées par la collectivité, telles que Convention des Maires, Agenda 21 ou Plan Climat Air Energie Territorial (cf. : bilan de l'Agenda 21, en annexe, montrant la diversité et les résultats du programme d'actions).
Ce travail en commun est reconnu, même au niveau international.
A titre d'exemple, la Ville de Colmar adhère, depuis 2010, à « la Convention des Maires pour une énergie locale durable ».
En s'inscrivant dans ce mouvement européen, la Ville s'est engagée à réduire de plus de 20% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.
Les résultats du dernier bilan d'étape (juin 2015), font apparaître une réduction des émissions atmosphériques de presque 30 000 Tonnes équivalent CO_2 ($TeqCO_2$), entre 2007 et 2013.
Grâce aux actions menées, notamment avec les SEM, plus de la moitié de l'objectif prévu pour 2020 est déjà atteint.
L'exemple de la Ville de Colmar est d'ailleurs repris dans le guide de référence du reporting de la Convention des Maires, aux côtés de trois autres villes européennes : Tallin capitale de l'Estonie (412 000 habitants), Gaia au Portugal (303 000 habitants) et Vaxjo en Suède (87 000 habitants).

Ainsi, le partenariat entre la collectivité et les SEM est d'une grande richesse.
Il est construit sur un haut niveau d'exigence, tant pour l'homme que pour son environnement, et offre au territoire de réelles perspectives de développement durable.

AGENDA 21

Etat d'avancement au 31/12/2015

Légende :

	Action réalisée et/ou objectif atteint ou à continuer
	Action en cours de réalisation / objectif sur le point d'être atteint
	Action en cours de réalisation / objectif non encore atteint
	Action arrivée en fin de réalisation

ACTIONS 2008-2014 (reconduction)

Axe 1 : Pour une démarche équilibrée entre activités humaines et utilisations énergétiques		
Actions	**Descriptifs**	**Réalisations 2008-2015**
Economies d'énergie sur l'habitat	- Accentuer le nombre d'interventions sur l'isolation et les orienter vers les opérations les plus efficaces sur le plan énergétique. - Rénover au moins 150 habitations par an. Remarque : extension de l'action à Colmar Agglomération depuis le 1 janvier 2015	Mise en place d'un dispositif d'aides à la rénovation énergétique (fenêtre, mur, toit) et aux systèmes de production d'énergie efficace (chaudière à condensation, pompe à chaleur eau-eau). Relèvement du plafond des aides en 2011 : subventions jusqu'à 6 000 € par logement. Edition d'un guide des aides à destination des particuliers. Actions associées : réalisation d'une thermographie aérienne permettant d'identifier les déperditions techniques en toiture et création d'un Espace Info-Energie (EIE) avec conseils techniques et financiers indépendants et gratuits. Depuis la création l'EIE de Colmar Agglomération a traité 4257 demandes de renseignements. Depuis le début de l'opération : 2 071 logements aidés dont 1 398 à Colmar, correspondant à un montant global d'aide de 1 887 252 € (Ville : 965 248 €, Agglomération : 42 888 (aides complémentaires de VIALIS de 653 981 € à Colmar, 225 135 autres communes sur l'agglomération). Le montant global des travaux est de 8.6 M€ (au 1er semestre 2016 au total : 2 331 dossiers aidés pour un montant de travaux supérieur à 10,0 millions d'€). Nombre de chaudières à condensation subventionnées : 561 unités. Grâce à ces actions, depuis le début de l'opération, 8 146 Tonnes équivalent CO2 évités. A partir du 1er janvier 2015 : extension du dispositif à l'ensemble des communes de Colmar Agglomération. Prise en compte de 100% des coûts de la main d'œuvre (au lieu de 50% précédemment). Les aides intègrent également les travaux d'isolation des planchers bas. Des plafonds unitaires sont fixés, par type de travaux, et les aides incitent fortement les particuliers à réaliser un bouquet de travaux.

Economies d'énergie sur l'habitat (suite)	- Programme « OKTAVE » : rénovation de maisons individuelles en BBC	Mise en place d'un programme de rénovation énergétique des maisons individuelles, au niveau BBC, à l'échelle du Grand Pays de Colmar Objectif : 10 groupements d'entreprises et 50 maisons rénovées, en 3 ans Démarrage de la plate-forme de rénovation OKTAVE : 1er avril 2016
Favoriser le développement des énergies renouvelables	- Développer l'utilisation des énergies renouvelables - Renforcer le dispositif d'aide aux chauffe-eau solaires individuels - Accorder des aides pour l'installation de Pompes à Chaleur Remarque : extension de l'action à Colmar Agglomération depuis le 1 janvier 2015	- Le nombre de projets chauffe-eau solaires subventionnés, depuis 2009, sur Colmar Agglomération : 148, dont 85 à Colmar. Montant subventions : 66 900 € - Le nombre de pompes à chaleur subventionnées, depuis le début de l'opération : 4 sur le périmètre de Colmar Agglomération (dont 2 à Colmar). Montant subventions : 2 700 €
Garanties d'emprunts accordées aux bailleurs sociaux	Dans le cadre des garanties d'emprunts accordées aux bailleurs sociaux, la Ville intègre des préconisations relatives au développement durable. Introduction dans les conventions d'octroi de garanties avec la Colmarienne du Logement de préconisations relatives à l'environnement : production d'énergie (biomasse, panneaux solaires)	Depuis le début de l'opération, plus d'une quinzaine de grands projets concernés (construction de maisons, d'immeubles, pour une structure d'accueil pour personnes handicapées, …), représentant près de 400 logements /habitations Montant cumulé des prêts garantis : 21,6 M€.

Eclairage public : programme de suppression des lampes à vapeur de mercure	Réalisation d'un programme pluriannuel pour la suppression de l'ensemble des lampes à vapeur de mercure	La Ville de Colmar a lancé en 2008 son Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL), document technique qui encadre les différents projets d'éclairage public. Un 1er programme d'économies d'énergie et de maintenance d'éclairage public a été réalisé de 2009 à 2011. Dans un deuxième temps, une opération de remplacement de lampes à vapeur de mercure a été effectuée sur 3 ans (de 2012 à 2014). Ce programme de 1 435 000 € TTC a permis de réduire la consommation de l'éclairage public, la pollution émise, les émissions de gaz à effet de serre et le coût de la maintenance. Par ailleurs, la Ville a lancé une réflexion sur l'extinction de certains secteurs pendant une plage horaire peu fréquentée par la population. Ainsi depuis 2014, l'éclairage public de la fin de rue d'Herrlisheim et de la rue des Gravières est programmé pour une coupure à partir d'une certaine heure de la nuit (20h00 pour la rue de Herrlisheim et 22h00 pour la rue des Gravières). En 2015, depuis le 24 octobre, il est procédé à l'extinction des points lumineux de la zone industrielle Nord de 0h00 à 04h45 du matin. L'ensemble de ces actions amène à des résultats significatifs. En effet, aux travers de ces différentes actions, la Ville maintient le contrôle des coûts de fonctionnement propres à l'éclairage public. De 2008 à fin 2014, les consommations électriques ont baissé de 20% et les coûts d'exploitation-maintenance ont diminué de 9%, malgré l'extension du réseau. L'âge moyen des installations était de 19,14 ans en 2008, fin 2014, il était de 13,1 ans.

Accompagner la démarche de déploiement de véhicules électriques auprès du grand public	- Procéder à des installations de bornes - Aider à la consommation d'électricité plafonnée à 1 mois de consommation. - Mettre à disposition des véhicules électriques d'essai - Aider à l'achat d'un vélo à assistance électrique 200€	Présentation régulière des véhicules électriques au public (18 juin 2012, 27 juin 2013, 9 avril 2014) dans le cadre de la Semaine Européenne de l'Energie Durable et les Journées de l'Environnement. Création de six bornes de recharge dans des parkings de la ville pour un montant d'investissement (pose, raccordement au réseau électrique) de : 130 000 € TTC. Participation au projet CROME : alimentation d'une base de données et constitution d'un réseau commun de bornes en Lorraine, Alsace et Outre Rhin. L'accès à la borne est gratuite, l'usager s'acquittant toutefois de son droit de stationnement, mais avec une réduction de 50% du tarif. Les usagers accèdent à la borne de recharge avec une carte « sans contact » d'un coût de 40 € (20€ si adhérent à CROME). Les recharges se font à vitesse lente (6h à 8h) ou accélérée (1h30 à 2h) selon les caractéristiques du véhicule et de la borne. Les emplacements sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Vélo à assistance électrique : depuis le début de l'opération : 190 unités subventionnées par la Ville de Colmar (au 07/01/16)
Favoriser les transports alternatifs (covoiturage, auto-partage…)	- Favoriser le covoiturage par la création de parcs ou de places de stationnement appropriés. - Mise en place d'une rubrique « covoiturage » sur le site internet d la ville de Colmar	Création de 2 parkings de covoiturage : Semm et Route de Bâle. Extension du parking Semm, inaugurée le 21/06/2012 dans le cadre de la semaine européenne de l'énergie durable, pour un coût total de 144 780 €. Notons également une fréquentation accrue du parking de la route de Bâle (15 à 20 voitures par jour). Certains parkings servent également de site de covoiturage : parking Dreyfus, Liberté (26 places dont 2 PMR), Orangerie (46 places dont 2 PMR), rue des Carolingiens (20 places), Ravel (26 places)… Création d'une Page Web « covoiturage » sur le site Internet de la Ville de Colmar depuis janvier 2010 : plus de 6 000 visiteurs. Des actions de sensibilisation (ex : article dans le Point Colmarien) seront prochainement réalisées.

Aide à l'acquisition d'un vélo	- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser un mode « doux » de déplacement. - Participation à hauteur de 120€ pour l'acquisition d'un vélo à chaque foyer Colmarien.	En 2015 : 1 122 bénéficiaires (dont 66 vélos à assistance électrique) pour un montant d'aide sur l'année de 135 16 € Depuis le début de l'opération : 17 387 bénéficiaires (dont 190 vélos à assistance électrique) pour un coût total de 1 772 079 €. (au 07/01/16)
Développement des pistes cyclables et promotion des parcs de vélos publics	- Favoriser le déplacement des modes doux sur les itinéraires cyclables. - Réalisation d'espaces de location de vélos.	L'objectif symbolique de 100 kilomètres d'aménagements cyclables a été atteint à partir de 2014 (quelques tronçons restant à aménager pour assurer des continuités d'itinéraires sécurisés). Coût global de l'opération : plus de 2 M € En 2015 : création de boucles cyclables (Z'cartes) balisées avec support de cartes (diffusée en 1 500 ex) : Colmar - Herrlisheim - Eguisheim - Wettolsheim - Wintzenheim : 18km Colmar - Turckheim - Ammerschwihr - Kientzheim - Sigolsheim – Ingersheim : 20km. Préparation de l'itinéraire Sundhoffen - Horbourg-Wihr : consultation en cours. Réalisation prévue pour 2016. Parcours Colmar- Sundhoffen et Turckheim - Ingersheim, également à l'étude. La 2ème carte est en phase de finalisation. Un nouveau balisage sera également réalisé. Création de la carte intercommunale des pistes cyclables (diffusion en 3 500 exemplaires). Organisation de l'opération au « boulot j'y vais à vélo » pendant 15 jours au mois de juin. Le Grand Pays de Colmar fut leader en nombre de structures participantes et de lauréats. Deux espaces de location de vélos : - Parc à vélo gare : gestion confiée à l'association Colmar-vélos/vélo-docteur. Création d'un poste d'insertion à mi-temps. Services offerts : location, remisage, entretien, gravage - Colmar vélo Lacarre.

Axe 2 : Pour une démarche qualité sur notre environnement et notre patrimoine naturel		
Actions	**Descriptifs**	**Réalisations 2008-2015**
Lutte contre les fuites d'eau sur le réseau public	Limiter les pertes liées aux fuites d'eau dans le but d'obtenir un rendement supérieur à 85%.	Objectif contractuel donnant lieu à des pénalités financières. Les moyens : - mise en place de compteurs pour détecter fuites en domaines privatif et public - prise d'eau portative avec comptage pour des besoins occasionnels (entreprises, particuliers) - campagne de recherche de fuites Indicateur annuel de rendement en 2015 (dernier disponible à ce jour) **:** 86,2% à Colmar (85,8% sur l'ensemble des communes desservies par la Colmarienne des Eaux). A titre de comparaison le rendement moyen en France est de 75% (source Ministère Écologie)

Optimisation du tri sélectif et valorisation des déchets (conteneurs enterrés et bio déchets)	- Tri des déchets, conteneurs enterrés, enfouissement des conteneurs au pied des immeubles pour la collecte sélective des papiers, verres et ordures ménagères - Opération annuelle Ecol'otri : les élèves pratiquent directement le ri dans leurs établissements - Suite à la collecte expérimentale en cours dans 7 écoles, étendre cette collecte à d'autres lieux (restaurants d'entreprises et commerces) et bâtir un programme à l'échelle de la CAC, en direction des particuliers. - Réaliser une étude technico-économique décrivant les moyens nécessaires pour la collecte des bio-déchets - Etablir un dispositif financier de redevance spéciale - Equiper les bennes de collecte d'un suivi GPS permettant la rationalisation des tournées.	Collecte sur les sites d'apport volontaire : 240 sites sur l'agglomération de Colmar (ce chiffre a doublé en dix ans). Extension des déchets recyclables acceptés dans les sites d'apport volontaire : cannettes en aluminium et boites métalliques sont désormais acceptées dans les conteneurs. L'ensemble est trié localement sur le site de l'entreprise Schroll. La collecte via des conteneurs enterrés a été déployée sur le parc d'habitat social de Pôle Habitat y compris des bornes pour la collecte de bio-déchets. Les quantités de bio-déchets collectés sont remarquables : elles correspondent à la production d'une commune de 900 hab. pour un parc locatif de 380 foyers. Opération soutenue par l'ADEME et citée en exemple, au niveau national. Ouverture, en juillet 2015, après 1 an de travaux, du centre de tri du Ladhof. Ce site propose le service le plus complet sur l'agglomération. Il a été conçu de manière à ce que l'usager accède facilement aux différentes zones de collecte. Deux quais de dépose permettent d'accéder à 18 bennes distinctes. Certaines filières de collecte particulières sont par ailleurs accessibles sous hangar. Ainsi, outre les filières classiques, on trouve sur ce centre la possibilité de recycler : - Les déchets ménagers spéciaux Le plâtre. - Les déchets d'ameublement. Plastique, bois, verre, acier…, les objets d'ameublement hors d'usage seront pris en charge par la profession de l'ameublement qui en assure et en finance le traitement. - Les objets de la vie courante dont leurs propriétaires ne veulent plus, mais qui peuvent encore servir à d'autres : une « ressourcerie » gérée en partenariat avec l'Association Espoir. - Les nouvelles filières : bouchons de liège, gobelets, films plastiques, plastiques rigides, radiographies, capsules de café…. - Les pneus usagés. Comparaison de la TEOM de Colmar Agglomération au taux moyen national : Selon une évaluation menée par le service gestion des déchets, le prélèvement, ramené à l'habitant est inférieur de 29 % à la moyenne nationale, observé sur des agglomérations ayant une population équivalente. Sur une base de 48700 foyers, soit 2.13 hab/foyer, l'économie correspondrait à 73€ /an.

Optimisation du tri sélectif et valorisation des déchets (Ecol'o tri)		Ecol'o tri avec pour objectif de former les jeunes colmariens à la nécessité de préserver les matières premières par le tri des déchets. L'opération comprend deux volets : un de sensibilisation, l'autre d'encouragement à la collecte des papiers dans les établissements. Sur les 62 établissements concernés en 2015, 141 tonnes ont été collectées. Environ 2 700 élèves bénéficient chaque année d'intervention de sensibilisation au tri des déchets. L'année scolaire est couronnée par un spectacle à leur intention (coût pour l'année scolaire 2014/15 : 20 000 €). Sur l'année 2015 les écoles de la Ville de Colmar ont reçu 28 251 € et celles en dehors de Colmar, 17 550 €, soit un montant global de 45 800 € Collecte en porte à porte : Développement de la collecte des bio-déchets. Les 13 communes de Colmar Agglomération sont passées à la récupération des bio déchets, reste les 2/3 de Colmar, dont le quartier ouest et le centre-ville (extensions prévues en 2016). Les bio déchets sont traités sur le site d'Agrivalor qui s'inscrit dans les objectifs nationaux de la transition énergétique en méthanisant les déchets et en optimisant la valorisation énergétique et matière. En 2015, 24 017 T d'ordures ménagères ont été collectés et 2 866 T de biodéchets. Cette collecte a permis de réduire d'un peu plus de 10%le tonnage des ordures ménagères, sachant qu'elle n'est déployée que chez 65% des usagers du territoire.
Guide thématique sur les richesses du patrimoine environnement -al et les arbres remarquables	Inventorier les différentes richesses du patrimoine naturel, arboré et diversifié dans un document unique	Réflexion en cours pour réaliser cette démarche à l'échelle de Colmar Agglomération.

Création de nouveaux espaces verts et de jardins familiaux, lieu de convivialité	Maintenir et accroître la surface moyenne d'espaces verts par habitant, installer de nouveaux espaces de jeux avec garage à vélo à proximité.	Exemples de réalisations : « jardin des nénuphars ». Création de jardins partagés (ex : rue Schongau...). Action en lien avec l'action précédente « Micro jardin ». En 2014 : création de 10 nouveaux jardins familiaux à l'espace de l'Ill En 2015, création de 17 nouvelles parcelles de jardins familiaux, à l'espace de la Thur. Ratios : 17 m ² d'espaces verts par habitant et 160 m² de "nature" par habitant (comprenant les surfaces de forêts et des espaces verts). (Paris : 5.8m²/hab. ou 14.5m², si l'ensemble des bois est comptabilisé). Montant total des investissements sur 5 ans (2010-2015) : 283 816 €

Axe 3 : Pour favoriser l'adhésion de chacun et chacune à la vie sociale et civile de la collectivité		
Actions	**Descriptifs**	**Réalisations 2008-2015**
Transport pour les personnes âgées et handicapées	- Mise en place d'une tarification préférentielle des transports publics pour les personnes âgées ou handicapées (carte abonnement à 13 € pour les plus de 70 ans, trajets à demi- tarif pour les plus de 60 ans). - Renforcement de l'accessibilité	Participation de 13 € demandée pour la carte d'abonnement au 1er septembre 2015 (instauration du principe de participation : depuis avril 2009). Nombre total d'abonnements vendus en 2015 : 3 336 unités, pour un coût annuel de 160 878 €. Le coût total supporté par la collectivité, depuis le début de l'opération, est de 1 242 721.50 € (24 418 bénéficiaires : cumul du nombre de clients sur les cartes d'abonnements Lyric Colmar Agglomération annuelle et Lyric Colmar mensuelle). Renforcement de l'accessibilité : 306 arrêts de bus mis aux normes pour les PMR (soit 70 % du parc), 21 bus proposent des places PMR. Transport à la demande PMR : 2 793 courses pour 3 360 personnes transportées au 30 octobre 2015 (un 2ème service, depuis le 1er janvier 2015). Service Trace mobile pour les PMRH étendu aux week-ends et jours fériés.

Les conseils de quartier Les réunions de quartier	Renforcement de la démocratie participative dans la commune par une attention accrue aux besoins des habitants ; notamment à travers les Conseils de quartier et réunions de quartier.	Des conseils de quartier ont été formés et installés sur les quartiers de Colmar, en mai 2015, à l'exclusion des quartiers prioritaires de la politique de la ville où sont créés des « Conseils Citoyens » rendus obligatoires par le nouveau Contrat de Ville, 2015-2020. L'organisation et le fonctionnement sont décrits dans une délibération (Conseil Municipal du 20/10/2014), ainsi qu'à travers une charte. Conseils Citoyens en 2015 : 2 collèges sont constitués, suite à un appel à candidatures (28 candidats pour Europe/Schweitzer et 11 pour Florimont/Bel'Air). Ces conseils doivent être validés par arrêté Préfectoral (procédure en cours). La collectivité offre une aide logistique à ces instances autonomes et indépendantes, par la mise à disposition du Centre Socio Culturel pour l'organisation des réunions et un soutien des services de la Ville, pour leur mise en place. Conseil de quartier en 2015 : 2 réunions ont été organisées, par conseil de quartier (printemps et automne) avec la réalisation d'un « diagnostic en marchant ». L'objectif : donner la parole et être à l'écoute de ceux qui vivent et construisent la ville au quotidien, telle est l'intention qui a présidé à la création des réunions de quartier à Colmar, il y a maintenant vingt ans. Elles sont présidées par M. le Maire. Ces rendez-vous démocratiques de proximité sont nécessaires pour entretenir le dialogue entre la Municipalité et les habitants. Ce dialogue permet de faire remonter "l'expertise de l'usage" des habitants auprès des élus et des services municipaux avec pour objectif final l'amélioration continue du service public dans le respect de l'intérêt général. 9 réunions par an, s'échelonnant du mois de février au mois de mai. M. le Maire est accompagné des membres de l'équipe municipale afin de répondre au mieux aux questions soulevées, sachant que tous les sujets du quotidien peuvent être évoqués : vivre ensemble, voirie, propreté, sécurité, animation, etc. De 1996 à 2015, se sont tenues 136 réunions de quartier avec une participation moyenne de 200 à 250 habitants.

Le Conseil Economique, social et Environnemental de Colmar (CESEC)	Mener une politique participative et de proximité pour les études des différents projets de nature économique, sociale et environnementale.	20 novembre 2014 : installation du CESEC pour le mandat 2014/2020 3 commissions : « Développement économique » ; « Action sociale » ; « Environnement »). Assemblée plénière le 03/12/2014 et élection des Vice-Présidents et Présidents de Commissions. 12 janvier 2015 : saisine de M. le Maire sur les deux sujets suivants : - « Recherche d'une meilleure attractivité économique de Colmar – Moyens à mettre en œuvre » ; - « Trouver une exploitation des commerces locaux plus dynamiques ». 5 mars 2015 : saisine de M. le Maire dans le cadre de la procédure de concertation relative à l'ouverture dominicale des commerces d'alimentation générale de moins de 120 m². Assemblée plénière le 30 juin 2015 (point sur les travaux en cours). 10 novembre 2015 : remise à M. le Maire d'un rapport du rapport sur le repos dominical. 16 novembre 2015 : adoption par le Conseil Municipal d'une modification des statuts du C.E.S.E.C.
Propreté urbaine : lutte contre les tags et les mégots sur la voir publique	- Mettre des cendriers publics à disposition des établissements dont les responsables s'engagent à les vider et à garder les abords en bon état de propreté. - Préserver la propreté des façades. - Enlever les tags sur établissements publics et privés.	- 183 cendriers installés dans des établissements volontaires. - Enlèvement des tags sur les établissements publics et privés, ce qui représente en 2015 : environ 493,5 heures d'intervention des équipes techniques de la Ville, pour un montant (fournitures et main d'œuvre) de 20 209 € Coût total d'intervention, depuis le début de l'opération : 172 904 € TTC.

Axe 4 : Pour un positionnement économique éco responsable du territoire		
Actions	**Descriptifs**	**Réalisations 2008-2015**
Développement du micro crédit social	- Créer une plaquette d'information - Faire connaître le dispositif via les partenaires - Assurer une communication pertinente	La Ville a mis en œuvre le micro crédit social qui a représenté sur l'année pleine 56 contacts, 39 entretiens. 11 dossiers présentés au Maire et déposés à la banque sur l'année ; les 5 prêts ont été accordés. Remarque : 6 dossiers n'ont pas été acceptés par la banque, en raison d'une inscription au FICP (Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers). Cette information ne peut être connue qu'au moment de l'instruction du dossier par les banques.
Aider à la restauration scolaire	Réduire les frais de restauration scolaire de 30% dans les écoles maternelles et élémentaires pour les foyers exonérés d'impôt sur le revenu	Le montant global de l'aide à la restauration scolaire, pour 2015, (de janvier à décembre) est de 203 505 €, pour 10 621 enfants bénéficiaires (en moyenne, 1 062 enfants, par mois, sur 10 mois). Le coût total de l'aide à la restauration scolaire, pour la période de 2008 à 2015, est de 966 500 €. Le coût moyen de l'aide de 2009 à 2015 (en année pleine) est de 135 235 € / an

Démarche de soutien à l'emploi auprès des publics en difficulté grâce à la clause d'insertion professionnelle incluse dans les Marchés Publics	Dans le cadre d'une commande publique, favoriser la clause de l'insertion professionnelle d'un public bien ciblé à hauteur de 5%, voire 10%, du nombre total des heures affecté à l'exécution d'un marché de travaux ou de services. Réserver une grande part de l'exécution des travaux aux habitants du quartier.	La Ville de Colmar a opté pour le taux de 10%. Au titre de la Ville, 19 954 heures d'insertion professionnelles ont été réalisées au 31/07/2015, à savoir : 12 985 heures dans le cadre de l'extension du Musée Unterlinden, 3 641 heures dans le cadre de la restructuration du Centre Europe, 2 804 heures dans le cadre de la restructuration du secteur Schweitzer, 524 heures pour la restructuration du Club des Jeunes. Ainsi, 56 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif et parmi ces dernières 31 sont issues des quartiers dits prioritaires Par ailleurs, le Programme de Rénovation Urbaine engagé par le Pôle Habitat et la Ville de Colmar a permis de réaliser 90 500 heures à ce jour. Pour exemples : travaux de réhabilitation et de construction de logements BBC au Palais Royal, quartier Schweitzer. Constructions de nouveaux logements BBC rue de Berlin, rue d'Amsterdam pour l'Eco quartier, route de Neuf-Brisach et quartier Schweitzer ainsi que des travaux de résidentialisation pour aménager également l'espace urbain.
Aide pour le permis de conduire	Accorder une aide financière au permis de conduire pour les foyers non imposables. Engagement du bénéficiaire à réaliser une activité (mini 20h) à caractère humanitaire ou social.	Depuis le 1er janvier 2013, subvention de 50% du coût du permis de conduire plafonné à 1 300 €, soit une aide de 650 €. En projet : développement d'un partenariat avec les auto-écoles colmariennes également bénéficiaires du dispositif (représente un soutien financier de 30 et 50 000 € par établissement). Il pourrait par exemple se concrétiser par des actions de sensibilisation en milieu scolaire et dans les structures de quartier, basées sur la prévention. Au total la ville a ainsi accompagné, depuis le début de l'opération, 334 dossiers, pour un montant total de subvention de 190 310 €.

ACTIONS 2014-2020 (Nouvelles)

Axe 2 : Pour une démarche qualité sur notre environnement et notre patrimoine naturel	
Actions	**Réalisations 2014-2015**
Diminution des déchets : mise à disposition de poules	Démarche de réduction des déchets des ménages, à la source : la collectivité propose gratuitement aux usagers possédant un poulailler ou un espace adapté, un couple de poules pondeuses. Opération pilotée par Colmar Agglomération, dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets : lancement du dispositif à l'automne 2014 avec une distribution des poules au printemps 2015, dans les communes participantes : Colmar, Herrlisheim-près-Colmar, Ingersheim et Jebsheim. 314 poules rousses (traditionnelle poule pondeuse) et 116 poules d'Alsace (préservation d'une race locale) ont été distribuées à des foyers volontaires. A raison de 4 kg de déchets alimentaires éliminés par couple de poules et par semaine, grâce à ces 430 poules, Colmar Agglomération peut espérer alléger, en un an, la quantité des déchets collectés de plus de 89 tonnes ! A l'occasion de la remise des poules, un guide pratique a été distribué pour aider le particulier dans la conduite de l'élevage, ainsi qu'un contrat d'adoption qui formalise la dotation en poules et les principaux engagements du bénéficiaire. Au regard du succès, l'opération sera renouvelée en 2016.
Réserve biodiversité du Niederwald	Signature de la Charte du site Natura 2000 « Rhin, Ried, Bruch » sur l'ensemble du massif forestier du Niederwald (547,44 ha propriété de la Ville de Colmar), classé Réserve Biologique Dirigée, depuis le 5 mars 2013. La Charte est un outil contractuel (durée 5 ans) qui marque la volonté de s'engager dans une démarche de gestion de qualité en faveur de la protection de la biodiversité.

Axe 3 : Pour favoriser l'adhésion de chacun et chacune à la vie sociale et civile de la collectivité	
Actions	**Réalisations 2014-2015**
Transport gratuit pour les collégiens	Afin de promouvoir le transport public et renforcer son action sociale, Colmar Agglomération propose la gratuité de l'abonnement annuel sur la période scolaire, à partir de la rentrée 2014, pour les collégiens résidant sur son territoire (Colmar, Herrlisheim-près-Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jebsheim, Niedermorschwihr, Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wintzenheim-Logelbach et Zimmerbach). Dispositif étendu aux 7 nouvelles communes entrantes dans Colmar Agglomération. Parallèlement et grâce au prix de l'abonnement annuel (carte Pulséo Annuel 2014-2015), les collégiens vont pouvoir se déplacer sur l'ensemble du réseau de manière illimitée, toute l'année, pour un montant réduit à 49,80 € au lieu de 176 €. Les 126,20 € restants à la charge de Colmar Agglomération. Nombre d'abonnement Pulséo + Annuels : pour l'année scolaire 2014/2015 : 985 abonnements pour un coût global de 124 307 € ont été pris en charge. Pour l'année scolaire 2015-2016 : 1 120 abonnés pour un coût global de 144 480 €
Extension du mobilier urbain pour faciliter le repos lors des promenades	Un plan d'implantation a été réalisé en vue d'ajouter environ 100 bancs sur l'espace urbain, dont les premiers ont été installés à partir de la fin de l'année 2014. Fin 2015, 31 bancs supplémentaires ont été mis en place sur le périmètre de la Ville.

Création du Conseil des Aînés (appellation modifiée par Conseil des Sages)	Instance consultative de réflexion, de conseils et de propositions. Les Aînés, par leurs expériences et leurs compétences sont amenés à éclairer le Conseil Municipal sur les différents projets de la Ville. La durée du mandat de conseiller est identique à celle des conseillers municipaux. Le Conseil des Sages respecte dans sa composition la structure géographique de la Ville, ainsi que le principe de parité. Suite à un appel à candidatures, 37 membres ont pu être recrutés. Ils se répartissent autour de 3 commissions thématiques : - Articles pour le Point Colmarien - Création d'un Guide Sénior - Plan Local d'Urbanisme Ces Commissions ont déjà fait parvenir 15 propositions à la municipalité.
Et d'un Conseil Municipal des Enfants	Instance consultative de réflexion, de conseils et de propositions composées d'enfants (10 à 12 ans), issus des 15 collèges de la Ville. Mandat d'une durée 2 ans. Un Maire Junior et 4 Présidents de commissions : - Environnement et développement durable - Sécurité - Santé – vie quotidienne - Loisirs et culture Fréquence des rencontres : 2 fois par mois pour les commissions et 3 plénières, présidées par M. le Maire, sur la durée du mandat de 2 ans. Participation active aux Journées de l'Environnement : sensibilisation au tri sélectif des déchets, sécurité des déplacements à vélo. Travail en partenariat avec l'UNICEF pour le respect et le bien-être des enfants. Colmar Labellisée « Ville amie des enfants ».

Axe 4 : Pour un positionnement économique éco responsable du territoire	
Actions	**Réalisations 2014-2015**
Attribution de bourses au permis de conduire pour les demandeurs d'emploi	Une bourse de 25% du coût du permis de conduire, sur un plafond de 1300€, soit 325 €, est proposée aux personnes en quête d'emploi et n'ayant pas fait l'objet d'un retrait de permis (conditions : être colmarien, inscrit dans une autoécole colmarienne ayant signé une convention avec la Ville, avoir plus de 23 ans, être non-imposé sur le revenu). Dispositif mis en place par délibération du 16 avril 2014. Résultats : 3 bourses en 2014 18 bourses en 2015 Montant total d'aide : 5 850 €

ACTIONS ANCIENNES ARRIVEES EN FIN DE REALISATION
(pour mémoire)

Axe 1 : Pour une démarche équilibrée entre activités humaines et utilisations énergétiques		
Actions	**Descriptifs**	**Réalisations 2008-2015**
Création d'un guide pour les travaux d'économie d'énergie	Édition d'un guide des économies d'énergie destinée aux propriétaires	- En 2009 : 2 versions du guide sont éditées (5 000 créés pour la Ville de Colmar, 5 000 créés pour les autres communes de la CAC). Coût conception : 6 800 €, coût impression : 2 080 €. En 2011, édition en 10 000 exemplaires de nouveaux guides suite à l'évolution du dispositif. Campagne de communication : affiches, spots radio locales, site internet, courriers. Ces supports de communication sont régulièrement mis à jour en fonction des évolutions du dispositif (ex : en 2011 ou plus récemment, en janvier 2015, lors de l'extension du dispositif à l'ensemble de la CAC). Ce guide est susceptible d'être réactualisé en 2016 en fonction des résultats de l'évolution de la nouvelle convention de partenariat avec VIALIS
Suppression progressive des chaudières au fioul	Suppression des chaudières au fioul dans les bâtiments municipaux.	En 2009 / 2010 : suppressions de chaudières fonctionnant au fioul par 2 chaudières à gaz à l'école de musique et 2 chaudière gaz à la bibliothèque universitaire du Grillenbreit. Montant d'investissement : 102 000 €. 2011 : chaudière fioul école les Muguets supprimée, remplacée par installation au gaz. Montant : 23 871 €. En 2012 : chaudière au fuel du CNEFAD supprimée et raccordement du bâtiment au chauffage urbain (SCCU). Montant : 8 132 € TTC La puissance de l'ensemble des chaudières remplacées correspond à 1 600 kW pour un montant d'investissement de 138 500€. La suppression de l'ensemble des chaudières fonctionnant au fioul est à présent effective.

Chauffage urbain : utilisation du bois	Mise en œuvre d'une chaufferie-bois-énergie de grande puissance en vue d'une réduction des émissions de CO2 (SCCU). Programme achevé.	Construction d'une chaudière au bois. Installation inaugurée le 9 décembre 2011. Investissement : 6 500 000 € HT. Aide de l'ADEME : 2 400 000 €. Puissance de 8 MW. Plus de 75% de chaleur produite provient d'énergies renouvelables, permettant de chauffer l'équivalent de 20 000 logements. Economie : 2 300 T de fioul. Consommation annuelle de plaquettes forestières : 13 000 T. Contrat d'approvisionnement en plaquettes signé avec l'ONF- Energie. Réduction des rejets - 28% par rapport à l'existant. 7 000 T de CO2 et 45 T de soufre évité. 2014 : obtention du label national « éco-réseau de chaleur » qui atteste des performances environnementales, économiques et sociales du réseau de chauffage urbain. Janvier 2016 : délibération permettant la baisse significative du tarif de vente de la chaleur, soit une baisse de plus de 7%. Signature, en janvier 2016, d'une convention quadripartite relative à la valorisation de la chaleur excédentaire (récupération de l'énergie fatale par Capsugel) et à l'amélioration du Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Colmar
Innovation IUT – création d'un département Energie et Génie Thermique	Réalisation d'un bâtiment, sur le site universitaire du Grillenbreit, destiné à accueillir le département « Génie Thermique et Énergie ». Bâtiment exemplaire au titre de la préservation des ressources. Il aura pour vocation de diffuser la connaissance et l'expertise en matière d'économie d'énergie. Programme achevé.	Opération de l'Etat avec une Maîtrise d'Ouvrage déléguée à la Ville de Colmar Investissement : 4 200 000 € TTC Montage financier : État 1 000 000 €, Région 900 000 €, Département 90 000 € Part de la Ville : 900 000 € + 500 000 € (avance sur TVA) Les travaux ont démarré en octobre 2011. Bâtiment BBC. Mise en service du bâtiment à la rentrée 2013. Les frais d'équipement ont été entièrement financés par l'État.

Axe 3 : Pour favoriser l'adhésion de chacun et chacune à la vie sociale et civile de la collectivité		
Actions	**Descriptifs**	**Réalisations 2008-2015**
Réalisation d'un Observatoire de la Nature et d'un sentier sur le site comprenant des activités sur le thème de l'énergie	- Création d'un lieu d'accueil pour sensibiliser un large public à la préservation de leur environnement au travers d'activités d'animation, d'information, de formation et de promotion. - Création d'un sentier thématique sur l'énergie. Programme achevé.	L'Observatoire de la Nature labellisé CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) a été inauguré le 6 février 2010. Investissement de 1 400 000 € HT ; co-financements Région Alsace (120 000€), Département du Haut-Rhin (200 000 €), Union Européenne via fonds Interreg (222 500 €), soutien d'Electricité de France (50 000 €). Le sentier énergie jouxtant le bâtiment a été inauguré le 25 septembre 2010 L'Observatoire de la Nature propose un programme d'animations tout au long de l'année. Depuis son ouverture plus 30 000 personnes (enfants et adultes) ont fréquenté les formations et les autres activités de cette structure. 80% du public sont des scolaires, de l'école maternelle au lycée.
Relogement des nomades semi-sédentaires qui vivaient dans un bidonville	Construire des logements décents établir un cahier des charges fixant des règles d'occupation des lieux. Programme achevé.	Construction de 36 maisons et 3 extensions pour 39 familles sur un terrain de 2,11 Ha. Coût total de l'opération : 6 045 732 € dont 1 790 000 € de participation de la Ville. Les 39 familles ont été relogées, rue de l'Espérance, courant mars 2013 dans des pavillons adaptés à la composition de chaque ménage. Dans une optique de développement durable, les logements ont été construits en PLAI c'est-à-dire à loyers modérés selon les normes BBC, entraînant des charges réduites.